

Déclaration de protection des données

1 Principe

La déclaration de protection des données¹ s'applique au traitement de toutes les données personnelles² que nous traitons dans le cadre de l'exécution de la prévoyance professionnelle et des activités qui y sont liées, y compris les contrats de bail, dans la caisse de pension des entreprises Ammann.

Par la présente déclaration de protection des données, nous souhaitons vous informer sur la manière dont nous collectons et traitons vos données personnelles et dont nous les traitons, les enregistrons et les transmettons à des tiers lorsque nous vous fournissons des prestations de service.

Nous ne collectons et ne traitons vos données personnelles qu'aux fins décrites dans la présente déclaration de protection des données et uniquement si nécessaire et dans le cadre des dispositions légales applicables. Nous protégeons nos bases de données contre les accès étrangers, les pertes, les abus ou les falsifications.

Pour protéger vos données personnelles contre les traitements non autorisés ou illégaux et les accès non autorisés, nous prenons des mesures de sécurité appropriées de nature technique (p. ex. cryptage des données personnelles, journalisation, restrictions d'accès et enregistrement de copies de sauvegarde) et organisationnelle (p. ex. directives données à nos collaborateurs et contrôles internes).

2 Traitement des données

Sont concernées par cette déclaration de protection des données toutes les personnes dont nous traitons les données personnelles.

L'échange de données a lieu en particulier avec : les assurés, les bénéficiaires de rentes et leurs proches, les autres personnes bénéficiaires ; les employeurs précédents, actuels et futurs ou leurs personnes de contact, les membres de la famille et les employés ; les mandataires (p. ex. représentants légaux) ; les ayants droit, personnes responsables et autres personnes impliquées ; membres de nos organes ; personnes de contact d'assureurs sociaux et privés, d'autres institutions de prévoyance et de libre passage, fournisseurs et partenaires ainsi que les autorités et les services publics ; locataires et personnes de contact d'entreprises lors de la location d'immeubles d'habitation ; personnes qui font appel à d'autres services de notre part ; autres personnes qui prennent contact avec nous.

Nous traitons également les données "particulièrement sensibles" conformément à la loi sur la protection des données, par exemple les informations sur la santé, etc.

3 Finalité du traitement des données et base juridique

Le traitement des données personnelles a lieu en premier lieu dans le but d'exécuter la prévoyance professionnelle (p. ex. conclusion et exécution de contrats d'affiliation avec l'employeur, admission de personnes assurées, examen et exécution de cas de prévoyance, y compris la coordination avec d'autres assureurs) et la location (conclusion et exécution de contrats de bail) et gestion (Commandes d'artisans, décomptes de charges, etc.) d'immeubles d'habitation ainsi que la gestion de crédits hypothécaires accordés.

La base juridique est la législation sur la prévoyance professionnelle, en particulier la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle (LFLP) et les ordonnances correspondantes. En tant qu'organe fédéral, nous traitons vos données personnelles dans ce domaine dans le cadre de nos compétences légales en matière de traitement (p. ex. art. 85a ss. LPP). Dans le domaine de la prévoyance surobligatoire, notre traitement de données n'est pas soumis aux dispositions de protection des données de la LPP, mais à celles de la loi sur la protection des données (LPD). La LPD s'applique également au traitement des données personnelles dans le cadre de la location et gestion d'immeubles d'habitation.

Si vous nous transmettez des données concernant des tiers, nous partons du principe que vous êtes autorisé à le faire et que ces données sont exactes. Nous vous prions donc d'informer ces tiers du traitement de leurs données par nos soins et de leur remettre une copie de la présente déclaration de protection des données.

¹ Bases: Art. 19 LPD; Art. 13 OPDo.

² toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (Art. 5 lit. a LPD).

4 Transmission de données personnelles à des tiers

Nous ne communiquons à votre employeur aucune donnée relative à votre santé ou à des opérations relevant de la prévoyance, telles que des achats, des versements anticipés, etc.

Par ailleurs, vos données personnelles ne sont ni transmises, ni vendues, ni communiquées de quelque manière que ce soit à des tiers, à moins que cela ne soit nécessaire à l'exécution du contrat ou à l'accomplissement de nos tâches légales ou que vous n'y ayez expressément consenti. En outre, les données peuvent être transmises à des tiers dans la mesure où nous y sommes légalement tenus en vertu de dispositions légales ou d'une décision administrative ou judiciaire exécutoire.

En particulier dans le cadre de cas de prévoyance et d'autres prestations telles que le transfert ou le paiement de la prestation de sortie, nous pouvons ou devons échanger des données avec, par exemple, des institutions de libre passage, d'autres institutions de prévoyance, des autorités et des administrations (par exemple des assureurs sociaux tels que, notamment, l'assurance-invalidité ou les services sociaux), d'autres assureurs, des fournisseurs de prestations médicales et des experts, des banques et des bailleurs de fonds, des tribunaux et des avocats externes. De même, nous pouvons ou devons collecter des données de tiers et les leur transmettre, par exemple à des médecins et autres fournisseurs de prestations, à des experts, aux autorités, aux tribunaux, à des personnes de référence et à des avocats (coordination des obligations de prestations, clarification et mise en œuvre des droits de recours). En particulier en cas de divorce ou de litige successoral, nous devons communiquer des données personnelles aux tribunaux et à d'autres institutions de prévoyance ou de libre passage.

En outre, nous pouvons communiquer des données personnelles à des tiers pour des contrôles de solvabilité et le recouvrement de créances, par exemple sur les créances en souffrance et le comportement de paiement.

Afin de pouvoir remplir nos tâches légales, nous faisons appel à des sous-traitants. Ceux-ci sont tenus de traiter les données personnelles exclusivement selon nos instructions et de prendre des mesures appropriées pour assurer la sécurité des données. Nous garantissons, par le choix des prestataires de services et par le contrat de traitement des données à caractère personnel (CDP), que la protection des données soit assurée pendant toute la durée du traitement de vos données personnelles. Il s'agit par exemple de services informatiques (prestations en matière de gestion des assurés, de gestion immobilière et de stockage des données), d'analyse et de traitement des données ou de services de conseil.

5 Transmission de données personnelles à l'étranger

Si, dans un cas particulier, nous transmettons vos données personnelles dans un pays ne disposant pas d'un niveau de protection des données adéquat, nous assurons la protection de vos données personnelles de manière appropriée, par exemple en concluant des contrats de transmission de données avec les destinataires de vos données personnelles dans des pays tiers, qui garantissent la protection des données requise (clauses contractuelles standard = contrats approuvés, délivrés ou reconnus par la Commission européenne et le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence). Exceptionnellement, le transfert vers des pays ne disposant pas d'une protection adéquate peut également être autorisé sur la base du consentement de la ou des personnes concernées, dans le cadre d'une procédure juridique à l'étranger ou si le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat.

6 Durée du traitement et de l'enregistrement (conversation) des données personnelles

Nous traitons et enregistrons vos données personnelles,

- tant que cela est nécessaire à la finalité du traitement ;
- tant que nous avons un intérêt légitime à les conserver (pour faire valoir ou défendre des droits, à des fins d'archivage et pour garantir la sécurité informatique) ;
- tant qu'elles sont soumises à une obligation légale de conservation (cf. art. 27i et suivants OPP 2).

7 Profilage et prise de décision automatisée

Les données personnelles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée et aucun profil de personnalité n'est établi (pas de profilage).

8 Droits de la personne concernée

Vous disposez des droits suivants en relation avec vos données personnelles :

- un droit d'accès à vos données personnelles enregistrées chez nous ;
- le droit de faire corriger des données personnelles inexactes ou incomplètes ;
- le droit de demander la suppression ou l'anonymisation de vos données personnelles si elles ne sont pas (ou plus) nécessaires à l'exécution de la prévoyance professionnelle ou à la location d'immeubles d'habitation ;
- le droit d'exiger la limitation du traitement de vos données personnelles dans la mesure où elles ne sont pas (plus) nécessaires à l'exécution de la prévoyance professionnelle ou à la location d'immeubles d'habitation ;
- le droit de recevoir certaines données personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ;
- le droit de révoquer un consentement avec effet pour l'avenir, dans la mesure où un traitement est basé sur un consentement.

Ces droits peuvent toutefois être limités ou exclus en cas de doute sur l'identité de la personne réclamant ces droits ou si cela est nécessaire pour la protection d'autres personnes, la sauvegarde d'intérêts dignes de protection ou le respect d'obligations légales.

Vous avez en outre la possibilité de déposer une plainte auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) si vous craignez que le traitement de vos données personnelles ne soit pas conforme à la loi.

9 Modifications de la présente déclaration de protection des données

Nous nous réservons le droit d'adapter à tout moment et sans préavis la présente déclaration de protection des données. En règle générale, la déclaration de protection des données en vigueur au début du traitement des données s'applique aux traitements des données concernées.

10 Contact

Pour toute question concernant la présente déclaration de confidentialité ou le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre conseiller en protection des données à l'adresse suivante dpo@ammann.com.

Août 2023

La qualité de la traduction ne peut être garantie. En cas de litige, la version originale allemande fait foi.